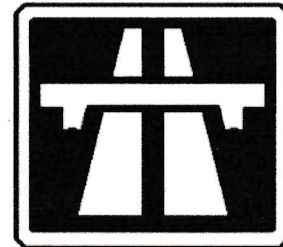


Co.P.R.A.184

Collectif pour la Protection des Riverains
de l'Autoroute A184 (devenue A104)



www.copra184.org

AUTOROUTE « A104 » ou « A104 bis » DANS NOS VILLES : POSITION DES CANDIDATS AUX MUNICIPALES 2020.

Ce questionnaire peut vous paraître binaire, en démocratie, mais un projet d'une telle importance devra,
Pour trouver sa solution, passer par des prises de décision tranchées.

Nom, Prénom du candidat Tête de liste	MARTIN Nathalie	Ville	POISSY
--	--------------------	-------	--------

1-Connaissez-vous le « tracé vert A104 » choisi par le Ministre Dominique Perben en octobre 2006, à la suite du débat public, dans le cadre du « Prolongement de la Francilienne » ?

OUI

NON

2-Êtes-vous pour ou contre le « Projet A104 de prolongement de la Francilienne, de Méry-sur-Oise à Poissy / Orgeval, en zones urbanisées » ?

POUR

CONTRE

3-Si vous êtes **CONTRE**, seriez-vous d'accord pour rejoindre un « Comité des Élus pour des solutions alternatives au projet A104 » et agir en conséquence ?

OUI

NON

4-Si vous êtes **CONTRE** ce projet A104, seriez-vous d'accord pour signer une lettre au Président de la République, afin de lui demander « l'abandon du projet A104 ».

OUI

NON

Nous vous invitons à exposer brièvement les principaux engagements que vous prendriez, en termes d'actions, par rapport à votre position sur ce dossier :

Je m'engage à mener des actions de plaidoyer contre ce projet : lettres aux décideurs, participation à des tables rondes ou à des rendez-vous pour présenter les enjeux...

5-Connaissez-vous le tracé « A104 bis » basé sur le projet du Conseil départemental 78 de « Liaison de la RD30 à la RD190, via le Pont d'Achères » qui risque de devenir une alternative au projet A104, au gabarit autoroutier :

OUI

NON

6-Si OUI, êtes-vous pour ou contre cette « A104 bis » ?

POUR

CONTRE

Nous vous invitons à exposer brièvement les engagements que vous prendriez, en termes d'actions, par rapport à votre position sur ce dossier :

Les mêmes actions que celles citées plus haut.